B.+
Timothée
d'Entremont
juillet.

reau; lequel **enf**ant avoit reçu le baptême delaSage femme
par defaut de Prêtre, mais n'ayant pas decertitude suffisante de
la validité dece baptême j'ai cru qu'il étoit necessaire dele con-
feree Sous condition. le parain aété Basile Bourg &la maraine
Marguerite Bourg; tous Sont decette paroisse lepere a Signé
charles Dentremont Sigognepretre

+
M.
Charles
d'Entremont
&
Marie
Boudreau

Le quatorze Octobre mil Sept cens quatre vingt dix neuf après avoir
publié **a la mess**e paroissiale les trois dimanches quinze, vingt-deux
& vingt neuf de septembre les Bans de Mariage entre charles d'En-
tremont fils defeu Joseph d'Entremont & d'Agnès Belivaux d'une
part & entre Marie Boudreau fille de Michel Boudreau &de Mar-
guerite Pottier d'autre part sans qu'il se Soit trouvé aucun empêchement canonique,
Le Prétre Soussigné leur ai donné la bénédiction nuptiale
avec les cérémonies del'église Catholique en presence de Jacques d'Entre- mont
Pierre Suret, Joseph le Blanc, François Gilis te moins: lesquelles parties avoient été le
dev ant unies ensemble dans l'absence du
Prêtre devant plusieurs temoins enpresence & du consentement de
leurs parens respectifs ~~xxxxxxxxxxxxxxx~~ avec promesse dese presentes
à l'eglise à la premiere occasion pour y recevoir la benediction nup-
tiale, ainsi que me l'ont assuré Pierre Mius principal temoin, Jac-
quesd'Entre mont, Dominique Boudreau, & Frederic Suret, tous sont
decette paroisse, quelques uns d'eux ont signé les autres ayant decla
ré neSavoir pas écrire. Charles Dentremont Francois Gilis
Pierre Suret fils Joseph L e B l a n c Jacque DEntr$_{emont}$
pierre mius Sigognepret

+
M.
Jacques
d'Entremont
&
angelique
Bourg^{ue}

Le quatorze octobre mil Septcens quatre vingt dix neuf après avoir
publié à la Messe paroissiale les trois dimanches, quinze, vingt-
deux, & vingt neuf de Septembre les Bans de mariage entre **Jacqu**es d'Entremont fils
de Paul d'Entremont & d'Isabelle Belivaux d'une
part & entre Angelique Bourg^{ue} fille de Jean Bourg^{ue}& de Marie
Suret d'autre part, sans qu'il SeSoit trouvé aucun empechement
canonique, Le Pretre Sousignée leur ai donné la Benediction nuptiale
avecles cerémonies del'église catholique en **presence** de François gilis **Charle**s
d'entremont, Charles le Blanc & Pierre Suret temoins lesquelles parties avoient été
advant unies ensemble dans l'absence &par defaut
de Prêtre en presence &**du** consentement deleur parens respectifs de
vant plusieurs temoins avec promesse de Sepresenter à l'eglise ala
premiere occasion qu'il Setrouveroit un prêtre **legit**ime dans l'endroit
ainsi que me l'ont assuré Pierre Mius principal temoin, Fran-
çois Gilis, **Char**les d'entremont, Charles leBlanc, Pierre Suret &